# 14 juillet 2011
# Décret ratifiant la décision du transfert à la Région wallonne du service de la taxe de circulation, de la taxe de mise en circulation et de l'eurovignette

Session 2010-2011.
Documents du Parlement wallon, 401 (2010-2011), n os 1 à 3.
Discussion.
Compte rendu intégral, séance plénière du 13 juillet 2011.
Vote.

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit:

Ce décret a fait l'objet d'un retrait par l'article 14 du décret du 19 décembre 2012 ( *M.B.* du 21/12/2012, p. 87231).

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge .
Namur, le 14 juillet 2011.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre du Développement durable et de la Fonction publique,

J.-M. NOLLET

Le Ministre du budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,

A. ANTOINE

Le Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles,

J.-C. MARCOURT

Le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville,

Wallex - Le droit en Wallonie

P. FURLAN

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances,

Mme E. TILLIEUX

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,

Ph. HENRY

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,

B. LUTGEN

Wallex - Le droit en Wallonie